

AVIS PUBLIC



DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront sur une demande d'autorisation d'exercer, dans les locaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment portant le numéro 1236, rue Amherst, les usages « studio de production », « bureau » et « entreposage », et ce, conformément au sous-paragraphe a) du paragraphe 1 de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le 10 mai 2010, à 19 h, à la maison de la culture Frontenac, 2550, rue Ontario Est.

Des renseignements concernant cette demande peuvent être obtenus en communiquant avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant le dossier 1104400020.

Montréal, le 24 avril 2010

Claude Théorêt
Secrétaire d'arrondissement